

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par la société à responsabilité limitée GEOCAD pour le compte de la société anonyme BOURG portant sur les parcelles inscrites au cadastre de Strassen, section A, sous les n° 828/3344 et 830/3346 et tendant à diviser les parcelles en 7 lots

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 20 novembre 2025, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 2 décembre 2025
le Bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 2 décembre 2025
le Bourgmestre, le Secrétaire,